

Délibération N° DE 2024_004

OBJET :
Participation Vente aux enchères du 27 février 2024

Le quinze février deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 février 2024, s'est réunie en session ordinaire en salle de réunions, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LABIT.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (9) : Monsieur Jean-Paul LABIT, Monsieur Robert BOS, Madame Cécile SAVY, Monsieur Gilles SEGURET, Monsieur Pierre CARCENAC, Monsieur Simon FOURNIER, Madame Muriel LAPIERRE, Madame Marie-Reine RIVIERE, Monsieur Alain VERNHES

Procurations (1) : Monsieur René CLUZEL représenté par Monsieur Jean-Paul LABIT

Absents et Excusés (1) : Monsieur Pierre-Edouard DAURES

Secrétaire de séance : Monsieur Simon FOURNIER

Objet : Participation Vente aux enchères du 27 février 2024

Vu le Code de la santé publique notamment ses articles L.3332-1-1, L.3332-2, L.3334-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article R.2221-11;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la liquidation judiciaire du restaurant Le Relays de Salmiech, la licence IV attachée à cet établissement est mise en vente aux enchères publiques le 27 février 2024 à l'Hôtel des ventes à Rodez ainsi qu'un piano et un frigo.

Le restaurant situé en plein centre-bourg concourt à l'animation du village. Une telle activité s'inscrit dans l'identité du village. Le départ de cette licence dans une autre commune provoquerait une perte importante pour l'animation du village.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ladite licence IV afin de pour la conserver et la revendre ou la louer au repreneur éventuel du restaurant dans le centre du village, activité qui concourt à la vie du village.

La licence IV est vendue au prix de 10 000 euros, il s'agit du montant de la mise à prix.

Monsieur le Maire, propose de fixer un montant maximum d'acquisition à 20 000 €

pour la licence IV et de 500 euros pour le piano et 500 € pour le frigo pour lesquels il n'y a pas de mise à prix et qui pourraient convenir pour la salle polyvalente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer cette vente aux enchères afin d'acter la participation de la commune et de fixer en fixant le montant maximum d'acquisition de la licence IV et des éléments de cuisine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

Article 1er : de participer le 27 février 2024 à la mise en vente aux enchères publiques de la licence IV, du piano et du frigo.

Article 2 : d'autoriser le maire à soutenir une enchère jusqu'à 20 000 € pour la licence IV (dont la mise à prix est fixée à 10 000€) et de 500 euros pour le piano et 500 € pour le frigo, pour lesquels il n'y a pas de mise à prix.

Article 3 : d'autoriser le maire à procéder au paiement de ces acquisitions dans la limite de 20 000 € pour la licence IV (dont la mise à prix est fixée à 10 000€) et de 500 euros pour le piano et 500 € pour le frigo, pour lesquels il n'y a pas de mise à prix .

Article 4: d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire. Les crédits suffisants seront inscrits au budget 2024 de la commune.

Résultats du vote :
Pour : 10
Contre : 0
Délibération adoptée

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits
à SALMIECH

Monsieur Jean-Paul LABIT
Président de séance



Monsieur Simon FOURNIER
Secrétaire de séance